

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1331

présenté par

Mme Pic, Mme Santiago, Mme Rabault, Mme Thomin, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots et la phrase suivante :

« bénéficiant d'un engagement clair et de long terme en terme de contrats, seul à même d'assurer aux industriels une visibilité suffisante pour répondre rapidement aux objectifs fixés par le Gouvernement. En effet, seuls des commandes et contrats formulés sur une base pluriannuelle pourront permettre de mettre en place l'« économie de guerre » voulue par le Gouvernement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à souligner que seul des engagements de long terme sous la forme de contrats pluriannuels pourront permettre la mise en place d'une "économie de guerre" souhaitée par le Gouvernement. Ce sont des engagements fermes de l'Etat auprès des industriels dans la longue durée accompagnés d'objectifs chiffrés qui pourront permettre le développement et le maintien des lignes de production nécessaires. Il convient de dépasser les possibles difficultés de l'industrie avec l'existence de contraintes économiques, y compris venant de PME, en mettant en oeuvre une approche volontariste de la part de l'Etat.